



Signification de vente de meubles

Par **Santal**, le **26/04/2012 à 19:12**

Bonjour,rnrnAujourd'hui 26 Avril , j'étais sujet à une signification de vente, et je devais me trouver à mon domicile pour l'enlèvement des meubles. Or, aujourd'hui personne n'est venu, ni l'huissier ni quelqu'un d'autres ! rnJ'aimerais savoir, s'il vous plait, ce qui va ce passer à partir de maintenant ?rnEst-ce que l'huissier peut venir tout moment pour récupérer les meubles ou il faut que je fasse une démarche spéciale ?rnrnEn attendant de vous lire, rnrnMerci d'avance.

Par **pat76**, le **28/04/2012 à 16:14**

BonjourrnrnVous aviez une dette que vous n'avez pas remboursée. Le créancier a fait une action en justice, le tribunal vous a condamné à payer.rnrnUn huissier est intervenue pour l'exécution du jugement.rnrnVous avez reçu obligatoirement avant la saisie-vente, un commandement à payer, par le huissier?

Par **Santal**, le **28/04/2012 à 17:55**

Oui, mais je paye un peu , mais j'arrive pas trop à honorer mes échéance vu ma petite retraite .Mais est ce qui peut repasser à tout moment .rnJe vous souhaite un bon weekend

Par **pat76**, le **28/04/2012 à 18:03**

RebonjournrnIl y avait eu un jugement par un tribunal?nrnIl vous avait été notifié par voie de huissier?

Par **Santal**, le **28/04/2012** à **19:06**

Oui, il a été notifié par voie d'huissier